

La réforme des dépendances : nouvelles modalités de prise en charge

OBJECTIFS

- Maîtriser les critères d'attribution de la prestation
- Maîtriser l'élaboration et le contenu du plan personnalisé de compensation
- Connaître les modalités de calcul de la prise en charge
- Découvrir les possibilités de récupération de la prestation : le droit de gage patrimonial

PUBLIC

- Travailleurs sociaux,
- Agents hospitaliers et des EHPAD,
- Membres des équipes pluridisciplinaires des MDPH,
- Mandataires judiciaires

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Analyse détaillée du régime juridique de la nouvelle prestation
- Réflexion sur les changements de méthodes de travail
- Confrontation des pratiques professionnelles
- Etude de cas d'espèce soumis par les stagiaires

DATES :
PARIS > 11-12 OCTOBRE 2012

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 020 euros HT

PROGRAMME

Conditions d'ouverture

- Age
- Résidence
- Critères de perte d'autonomie

Instruction des demandes

- Dépôt de la demande
- Pièces à fournir
- Procédure

Evaluation personnalisée des besoins

- Variables d'évaluation
- Modalités d'évaluation

Elaboration du plan personnalisé de compensation (PPC)

- Modalités d'élaboration
- Contenu du PPC
- Valeur du PPC

Détermination des besoins compensés

- Compensation commune aux personnes âgées (PA) et aux personnes handicapées (PH)
- Compensation propre aux PA
- Compensation propre aux PH

Attribution

- Date d'ouverture des droits
- Situations d'urgence
- Décision d'attribution

Détermination du montant

- Conditions de ressources
- Taux de prise en charge

Versement

- Modalités
- Spécificité des dotations globales en établissement

Suivi et contrôle

- Contrôle de l'effectivité
- Suspension de l'allocation
- Révision règlement des litiges

Récupération

- Distinction du régime entre l'allocation aux personnes âgées et celle aux personnes handicapées
- Portée du gage patrimonial